

Image not found or type unknown



Dépot dossier titre de séjour sans avoir un récépissé

Par **hannache abdelmadjid**, le **21/09/2010** à **08:36**

Bonjour, rn Le 20/12/2009 , j'ai déposé un dossier pour un éventuel titre de séjour, sans avoir un récépissé , un controlé a été effectué le 01/04/2010. Jusqu'a présent rnaucune suite , j'aimerais bien que le service des étrangers m'informera sur ce dossier. rn Remerciements

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:21**

Bonjour rn En vertu de quel fondement avez vous demande le titre de sejour? rn Je tenais à vous informer que le silence de l'administration 4 mois apres le depot de demande de titre de sejour, cela equivaut a un rejet. rn Je peux vous aider à faire un recours pour obliger l'administration à répondre.